

## **Interpellation citoyenne relative à l'élagage radical des marronniers de l'Avenue Albert**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal de Forest,

C'est avec inquiétude que les riverains de l'Avenue Albert ont reçu le 23 mars 2018 un avis de Bruxelles Mobilité indiquant qu'il était nécessaire d'effectuer du 26 au 31 mars 2018 des tailles drastiques sur les marronniers de l'Avenue Albert, de jour comme de nuit.

Monsieur le Ministre Pascal Smet, dont dépend Bruxelles Mobilité, n'a pas jugé nécessaire d'avertir à l'avance les riverains de l'Avenue Albert, ni d'effectuer une consultation préalable des habitants.

Le fait que le porte-parole du Ministre Smet a contacté par e-mail quelques représentants de comités de quartier proches de l'avenue Albert le mercredi 21 mars à 19h30 pour une réunion le lendemain à 14h semble plus être une manœuvre qu'une excellente préparation du dossier, bien en amont, en toute transparence avec les riverains.

Oublier d'indiquer dans les toutes boîtes distribuées aux riverains que le rapport phytosanitaire des arbres était disponible sur le site Internet de Bruxelles-Mobilité dénote la désinvolture du Ministre Pascal Smet.

Nos questions de savoir si toutes les autorisations administratives avaient été accordées et affichées sont restées sans réponse, si ce n'est que la police nous a certifié le jeudi soir 29 mars que tous les permis et autorisations existaient et venaient du Ministre Smet... et que notre Bourgmestre a fait savoir par la police que la Commune n'y était pour rien et que nous devons nous adresser le lendemain auprès de l'Echevin Englebert.

Sous réserve de confirmation, le Bourgmestre n'a pas délivré d'autorisation pour l'élagage de nuit. Par ailleurs, la reprise surprise de l'élagage à 0h30 le dimanche de Pâques 1<sup>er</sup> avril a ameuté des citoyens qui ont averti le Bourgmestre *ff*, en conséquence de quoi la police a arrêté l'élagage illégal à 3h30 du matin.

L'argument de sécurité pour justifier l'élagage radical des marronniers se ramenait à suivre les instructions outrancières venues d'en haut et ne tenait aucun compte du rapport phytosanitaire. De plus, l'élagage antérieur nécessaire à l'Avenue Churchill à Uccle avait été modéré, en comparaison avec la rage de ramener les marronniers à un alignement de troncs nus ou de totems à Forest. Pourquoi ces deux poids deux mesures ?

Les riverains de l'Avenue Albert déplorent le manque de réactions de la Commune de Forest, avant le début du chantier d'élagage et pendant celui-ci ainsi que lors de la poursuite illégale du chantier dans la nuit du 1<sup>er</sup> avril, ainsi que le manque de soutien aux riverains et Comités de quartier mobilisés pour la défense de leur patrimoine vert et paysager.

**Au vu de tous les éléments précités, nous demandons au Conseil Communal de nous préciser:**

1. à quelle **date** la Commune de Forest a été avertie et par qui de ce chantier d'élagage?
2. quelles auraient dû être toutes les autorisations administratives nécessaires et toutes les modalités de publicité y relatives afin que la Commune et le grand public soient consultés et avertis à temps?

3. quelles **actions** ont été prises par la Commune de Forest dès qu'elle a été avertie de ce chantier, aussi bien envers les instances compétentes de la Région qu'envers les riverains de l'Avenue Albert?
4. quelles **actions** ont été prises par la Commune de Forest suite au constat par la police de la zone Midi de la poursuite illégale du chantier d'élagage le 1<sup>er</sup> avril; des procès-verbaux ont-ils été dressés et si non pourquoi?
5. sa **position** quant aux conséquences de la taille radicale des marronniers sur l'avenue Albert.

**Nous demandons également via les membres du Conseil Communal siégeant au Parlement Bruxellois,**

6. d'introduire une interpellation conjointe de Monsieur le Ministre Pascal Smet et de Madame la Ministre Céline Fremault, interpellation de Monsieur le Ministre Pascal Smet concernant la gestion désastreuse du chantier et interpellation de Madame la Ministre Céline Fremault concernant l'application de la mesure N°12 du Plan Nature - Développer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion écologique des espaces associés aux infrastructures de transport - surtout l'état d'avancement du point 12- 1b du tableau de programmation du Plan Nature qui s'intitule « Poursuivre et amplifier la collaboration avec Bruxelles Mobilité pour la gestion écologique des bords de voirie »

En tous cas, les citoyens demandent que le sort des marronniers mutilés et que le réaménagement de l'avenue Albert soient discutés et décidés en pleine transparence, en pleine consultation de toutes les parties, notamment des riverains des 3 communes limitrophes et des associations citoyennes et/ou dédiées à la protection des arbres et de la nature, dans l'intérêt général.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses

Pour les Comités de Quartier Meunier, Brugmann-Berkendael-Albert, Alexandre Bertrand et CODA (Forest).

Françoise Debard

Forest, le 5 avril 2018